



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Est
Direction de l'Administration Générale et des Finances
Bureau de la Commande Publique

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Commun à l'ensemble des lots

Marché de travaux

Consultation n° 2024SGAMI57013

**Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la
Zone de Défense et de Sécurité Est
(Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)**

Date et heure limites de réception des offres :

22/11/2024 à 11h00

**MARCHÉ PUBLIC PASSÉ SELON LA PROCÉDURE APPEL D'OFFRE OUVERT
établi en application du code de la commande publique**

RC 2024SGAMI57013	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)	Page 1/17
-------------------	---	-----------

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.1. Désignation de la consultation.....	3
1.2. Décomposition en lots et en tranches.....	3
1.3. Variantes – prestations supplémentaires éventuelles.....	4
1.4. Clause environnementale.....	4
1.5. Nomenclature communautaire (code CPV).....	4
2. POUVOIR ADJUDICATEUR.....	5
3. VALIDITÉ ET DURÉE DE L'ACCORD-CADRE.....	5
3.1. Validité de l'accord-cadre.....	5
3.2. Durée de l'accord-cadre.....	5
4. PROCÉDURE DE CONSULTATION.....	6
4.1. Modalités de la consultation.....	6
4.2. Condition de participation.....	6
4.3. Contenu du dossier de consultation.....	6
4.4. Unité monétaire et langue.....	6
4.5. Rectificatifs en cours de consultation.....	6
4.6. Sanctions pour fausse déclaration.....	7
4.7. Visite des sites.....	7
4.8. Protection des données à caractère personnel des candidats à la présente procédure.....	7
5. MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES PRIX.....	8
5.1. Modalités de chiffrage de l'accord-cadre.....	8
5.2. Forme des prix.....	8
5.3. Détermination des prix de règlement.....	8
6. PRÉSENTATION ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES.....	8
6.1. Délai de validité des offres.....	8
6.2. Date et heure limites de dépôt des offres.....	8
6.3. Information.....	8
6.4. Modalités de dépôt des offres.....	9
6.5. Modalités de présentation des offres.....	9
a) Éléments relatifs à la candidature.....	9
b) Éléments relatifs à l'offre.....	10
6.6. Particularités.....	10
a) Sous-traitance.....	10
b) Groupement – co-traitance.....	11
c) Candidat établi à l'étranger.....	11
6.7. Copie de sauvegarde.....	12
a) Copie de sauvegarde adressé par envoi postal ou par porteur.....	12
b) Copie de sauvegarde adressé par voie dématérialisée.....	13
7. JUGEMENT DES OFFRES.....	13
7.1. Conditions d'attribution.....	13
7.2. Négociation.....	14
7.3. Choix de l'attributaire.....	14
8. SIGNATURE DU CONTRAT.....	15
8.1. Les outils indispensables à la signature électronique.....	16
8.2. Modalités d'utilisation du certificat électronique de signature.....	16
8.3. Signature manuscrite du contrat.....	16
9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	17
10. RECOURS.....	17

1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Désignation de la consultation

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté).

Les prestations attendues seront au bénéfice des services de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale et de la Sécurité Civile.

Les prestations portent sur la mise en place :

- de systèmes de contrôle d'accès ;
- de vidéo-protection ;
- d'alarme et de détection d'intrusion ;
- de bloc portes et serrureries sécurisés

ainsi que les infrastructures réseau et l'ensemble des câblages s'y rapportant.

L'accord-cadre prend la forme d'un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande conformément aux prescriptions des articles L2125-1, R2162-2, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché attribué à 3 titulaires au maximum, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres.

Chaque lot est conclu sans minimum et avec un maximum indiqué ci-dessous et pour toute la durée de l'accord-cadre, reconductions comprises :

LOT	MONTANT MINIMUM (€HT)	MONTANT MAXIMUM (€HT)
1	Sans minimum	4 000 000,00 €
2	Sans minimum	9 330 000,00 €
3	Sans minimum	2 000 000,00 €
4	Sans minimum	4 000 000,00 €
5	Sans minimum	2 000 000,00 €
6	Sans minimum	4 670 000,00 €
7	Sans minimum	1 000 000,00 €
8	Sans minimum	2 000 000,00 €

1.2. Décomposition en lots et en tranches

L'accord-cadre est composé de 8 lots techniques et géographiques :

- Lots relevant du périmètre Grand-EST :
 - **lot 01 : Mise en place de systèmes de contrôle d'accès - Grand-Est**
 - **lot 02 : Mise en place de systèmes de vidéo-surveillance et visiophonie – Grand-Est**
 - **lot 03 : Mise en place de systèmes d'alarme – Grand-Est**
 - **lot 04 : Mise en place de blocs-portes CR2/CR3/CR4 et serrurerie – Grand-Est**

RC 2024SGAMI57013	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)	Page 3/17
-------------------	---	-----------

- Lots relevant du périmètre Bourgogne Franche-Comté :
 - **lot 05 : Mise en place de systèmes de contrôle d'accès - Bourgogne-Franche-Comté**
 - **lot 06 : Mise en place de systèmes de vidéo-surveillance et visiophonie – Bourgogne-Franche-Comté**
 - **lot 07 : Mise en place de systèmes d'alarme – Bourgogne-Franche-Comté**
 - **lot 08 : Mise en place de blocs-portes CR2/CR3/CR4 et serrurerie - Bourgogne-Franche-Comté**

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un lot ou pour tous les lots. Dans ce dernier cas, les offres doivent être présentées lot par lot.

Aucune offre ne peut être présentée pour une fraction de lot.

Les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

L'accord-cadre ne fait pas l'objet d'un découpage en tranches.

1.3. Variantes – prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle.

1.4. Clause environnementale

Cette clause est prévue dans l'exécution de ce marché. Elle est développée au point 1.6 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

En cas de non-respect des obligations relatives à cette clause, une pénalité sera appliquée. Cette dernière est évoquée au point 8.6.9 du CCAP.

1.5. Nomenclature communautaire (code CPV)

45300000-0	Travaux d'équipement du bâtiment
45310000-3	Travaux d'équipement électrique
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
45311100-1	Travaux de câblage électrique
45311200-2	Travaux d'installations électriques
45312000-7	Travaux d'installation de systèmes d'alarme et d'antennes
45312200-9	Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'effraction
32223000-2	Appareil de transmission vidéo
32323500-8	Système de surveillance vidéo
32323300-6	Matériel vidéo
35121700-5	Systèmes d'alarme
35123000-2	Équipement d'identification du site

RC 2024SGAMI57013	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)	Page 4/17
-------------------	---	-----------

35125100-7	Capteurs
35125110-0	Capteurs biométriques
44221200-7	Portes
44221210-0	Panneaux de portes
44221211-7	Encadrements de portes
44221220-3	Portes coupe-feu
44421500-2	Portes blindées ou armées
44316500-3	Serrurerie
45100000-8	Travaux de préparation de chantier

2. POUVOIR ADJUDICATEUR

Madame la Préfète déléguée pour la défense et la sécurité
Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur EST (SGAMI EST)
Espace Riberpray
Rue Belle-Isle
B.P. 51064
57036 METZ CEDEX 01

3. VALIDITÉ ET DURÉE DE L'ACCORD-CADRE

3.1. Validité de l'accord-cadre

L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification.

3.2. Durée de l'accord-cadre

La durée d'exécution de l'accord-cadre est de un (1) an à compter de sa date de notification.

L'accord-cadre est reconductible tacitement trois (3) fois pour une période de un (1) an. Le titulaire ne peut refuser la reconduction de l'accord-cadre.

La durée globale de l'accord-cadre ne peut pas excéder quarante-huit (48) mois à compter de sa date de notification.

Le titulaire sera informé avec un préavis de deux (2) mois en cas de non-reconduction de l'accord-cadre. La décision de non-reconduction intervient alors par tout moyen permettant de disposer d'une preuve certaine de la réception de ladite décision. La non-reconduction du marché n'ouvre droit au profit du titulaire à aucune indemnité ni à aucun dédommagement. Le titulaire reste par ailleurs engagé jusqu'à la fin d'exécution des bons de commande émis pendant la période de validité du marché.

L'exécution des prestations débute à la date de notification de l'accord-cadre. L'émission des bons de commande ne peut se faire que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de la période du marché en cours de validité pour une durée maximum de 3 mois.

RC 2024SGAMI57013	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)	Page 5/17
-------------------	---	-----------

4. PROCÉDURE DE CONSULTATION

4.1. Modalités de la consultation

La présente consultation est soumise aux dispositions du code de la commande publique.

Elle concerne un marché public de services passé selon la procédure formalisée conformément aux modalités fixées à l'article L2124-1 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conformément aux prescriptions des articles L2125-1, R2162-2, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

En application des articles L2132-2 et R2132-7 du code de la commande publique, les soumissionnaires ont l'obligation de répondre sous forme dématérialisée sur le site de la plateforme des achats de l'État (PLACE) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

La référence attribuée à la consultation est : **2024SGAMI57013**

4.2. Condition de participation

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent règlement de la consultation.

4.3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) par lot et son annexe :
 - annexe 1 : Principes câblage équipement raccordement lots 01 à 08 ;
- le bordereau de prix unitaire (BPU) par lot ;
- le cadre de réponse mémoire environnemental ;
- un modèle de lettre de candidature (DC1) ;
- un modèle de déclaration du candidat individuel (DC2) ;
- un modèle de déclaration de sous-traitance (DC4).

4.4. Unité monétaire et langue

L'unité monétaire de l'accord-cadre est l'euro.

Tous les documents constituant l'offre sont impérativement rédigés en langue française conformément à la loi n° 94-665 du 04 août 1994.

4.5. Rectificatifs en cours de consultation

Au cours de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur peut se trouver dans l'obligation d'effectuer des rectificatifs au dossier de consultation, susceptibles d'entraîner la modification de l'offre des candidats. Les candidats devront répondre sur la base du dossier de consultation modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

RC 2024SGAMI57013	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)	Page 6/17
-------------------	---	-----------

En fonction de l'importance des rectificatifs apportés, le pouvoir adjudicateur pourra accorder un délai supplémentaire et modifier la date limite de dépôt des offres.

Les candidats en seront avertis via la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à la condition qu'ils se soient dûment identifiés lors du retrait du dossier.

4.6. Sanctions pour fausse déclaration

Selon la réglementation en vigueur, un candidat peut être exclu temporairement ou définitivement des marchés publics passés par le ministère de l'intérieur en cas d'inexactitude des renseignements fournis.

4.7. Visite des sites

Il n'est pas prévu de visite dans le cadre du présent appel d'offres.

4.8. Protection des données à caractère personnel des candidats à la présente procédure

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 adaptée au « paquet européen de protection des données » (incluant le RGPD) par la loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018, les personnes physiques concernées par le traitement de leurs données personnelles dans le cadre de la présente procédure peuvent à tout moment :

1. exercer leur droit d'accès, de rectification des données les concernant, ainsi que leur droit à l'effacement des données (droit à l'oubli), à la limitation du traitement, leur droit d'opposition au traitement et leur droit à la portabilité des données, tels que définis dans le RGPD.
2. le cas échéant, retirer leur consentement. Dans ce cadre, les personnes concernées reconnaissent que l'exercice de ce droit ne portera pas atteinte à la licéité du traitement effectué avant la date effective du retrait ;
3. introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si elles considèrent que le traitement de données à caractère personnel les concernant constitue une violation des dispositions du RGPD.

Les droits susvisés peuvent être mis en œuvre via par l'envoi d'un courrier à l'adresse suivante, en joignant toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur :

Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) Est
Direction des systèmes d'information et de communication
Espace Riberpray – Rue Belle Isle
BP 51064 – 57036 METZ CEDEX 01

Les données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat ainsi que durant la Durée d'Utilité Administrative (DUA) applicable au contrat.

Le titulaire s'engage à informer des dispositions ci-dessus les personnes n'ayant pas accès au présent document et dont les données personnelles seraient communiquées et à obtenir les autorisations nécessaires à garantir le respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

RC 2024SGAMI57013	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)	Page 7/17
-------------------	---	-----------

5. MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES PRIX

5.1. Modalités de chiffrage de l'accord-cadre

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales et autres, la main d'œuvre, le déplacement et autres charges de toutes natures nécessaires à la réalisation de la prestation. Les prix sont établis aux conditions économiques du mois précédent celui de la date limite de dépôt des offres.

5.2. Forme des prix

L'accord-cadre est traité à prix unitaires.

Ces prix doivent être établis à l'unité réglementaire hors taxes et ne doivent pas comporter plus de deux décimales.

Les prix sont à compléter dans les bordereaux de prix unitaire concernés.

5.3. Détermination des prix de règlement

L'accord-cadre est conclu à prix ferme pour la première année de l'accord-cadre.

Les prix sont ensuite révisables annuellement dans les conditions définies à l'article 9.3 du CCAP.

6. PRÉSENTATION ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

6.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **cent vingts (120)** jours à compter de la date limite de réception des offres.

6.2. Date et heure limites de dépôt des offres

Les date et heure limites de dépôt des offres figurent sur la page de garde du présent document.

Conformément à l'article R2143-2 du code de la commande publique, les offres parvenues hors délais seront éliminées.

6.3. Information

Lors de l'établissement de leur offre, les candidats sont réputés avoir pris connaissance des documents contractuels administratifs et techniques énumérés à l'article 5.1 du cahier des clauses administratives particulières.

Le candidat présente une offre pour la totalité des prestations définies par le cahier des clauses administratives particulières et les cahiers des clauses techniques particulières.

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, l'accord-cadre pourra être résilié par le représentant du pouvoir adjudicateur aux torts du contractant et sans qu'il puisse prétendre à une quelconque indemnité.

RC 2024SGAMI57013	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)	Page 8/17
-------------------	---	-----------

Il est important que l'adresse électronique communiquée par le candidat (et qui lui sert à s'authentifier sur la plate-forme des achats de l'État) reste valide sur toute la durée de la procédure et de l'accord-cadre et qu'elle soit accessible à tout moment au sein de l'entreprise afin de pouvoir suivre les demandes du pouvoir adjudicateur.

6.4. Modalités de dépôt des offres

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant toutes les pièces mentionnées au paragraphe 6.5 du présent document.

L'absence d'offre de prix complétée et/ou le mémoire technique rempli, entraînera le rejet de l'offre. Aucune régularisation ne pourra intervenir en cas d'absence de l'une de ces pièces au moment de la date limite de remise des offres.

Les différentes pièces de ce dossier devront être déposées dans la salle des consultations sur le site de la plate-forme des achats de l'État (PLACE) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>

sous la référence de la présente consultation.

Les documents devront impérativement respecter les formats électroniques suivants :

.doc	.odt	.xls	.calc	.ppt	.pdf	.zip
------	------	------	-------	------	------	------

La durée du téléchargement varie en fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli dont le téléchargement se terminerait au-delà de la date et de l'heure limites de réception des offres sera considéré comme hors délais.

Il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier jour pour procéder au dépôt de l'offre.

6.5. Modalités de présentation des offres

Chaque pièce énumérée ci-dessous doit faire l'objet d'un fichier numérique distinct des autres (les fichiers dans lesquels différents documents sont numérisés à la suite les uns des autres sont difficilement exploitables lors de l'ouverture des plis et de l'analyse des pièces).

Les fichiers seront nommés de la façon la plus simple possible pour permettre d'identifier clairement leur contenu (exemples : DC1 ; RIB ; Mémoire technique ; BPU...).

Les formulaires renseignés (DC1, DC2 et DC4) seront impérativement ceux fournis dans le dossier de consultation ou les dernières versions à jour disponibles avec leurs notices explicatives sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

a) Éléments relatifs à la candidature

- ✓ La **lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants** (formulaire DC1) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître tous les membres du groupement.

- ✓ La **déclaration du candidat** (formulaire DC2) à fournir par chaque membre du groupement en cas de candidature groupée, mentionnant les renseignements ou accompagnée des éléments permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.
- ✓ La copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.
- ✓ Un **relevé d'identité bancaire** (RIB).
- ✓ Une **attestation d'assurance en responsabilité civile d'exploitation et de toute autre assurance détenue utiles à l'exercice de la profession**, ainsi que ses conditions générales de vente (ces dernières permettront de connaître la valeur plafond de remboursement en cas de problèmes survenant pendant l'exécution des prestations).
- ✓ Un **dossier de présentation de la société**, documents publicitaires ou commerciaux, la qualité de l'entreprise, sa capacité de réalisation (effectifs, équipement...), l'existence d'un manuel de qualité ou d'une certification, etc. (facultatif).
- ✓ Le cas échéant, **la/les déclaration(s) de sous-traitance** (formulaire DC4), dûment remplie(s), accompagnée(s) des pièces énumérées à l'article 6.6.1 du présent document.

Les formulaires DC1 et DC2 peuvent être remplacés par le Document Unique de Marché Européen (DUME) en version dématérialisée.

b) Éléments relatifs à l'offre

- ✓ Le **bordereau de prix unitaire par lot** entièrement renseignés (qui deviendra une annexe à l'acte d'engagement).
- ✓ Le **mémoire technique** précisant les délais d'intervention selon les différentes prestations ;
- ✓ Le **mémoire environnemental**.

6.6. Particularités

a) Sous-traitance

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de son accord-cadre à condition d'avoir obtenu du représentant du pouvoir adjudicateur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance.

Il est toutefois précisé que la sous-traitance totale d'un marché public est interdite.

Toute sous-traitance occulte pourra être sanctionnée par la résiliation de l'accord-cadre aux frais et risques de l'entreprise titulaire.

En cas de sous-traitance, le titulaire demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant de l'accord-cadre.

RC 2024SGAMI57013	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)	Page 10/17
-------------------	---	------------

Lorsque le montant du contrat de sous-traitance est égal ou supérieur à 600,00 € TTC, le sous-traitant de 1^{er} rang a droit au paiement direct.

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat fournit au représentant du pouvoir adjudicateur :

- une déclaration (DC4) mentionnant :
 - la nature des prestations sous-traitées ;
 - le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
 - le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
 - les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
 - les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
 - la déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;
- le cas échéant, la copie du pouvoir de la personne ayant la capacité à engager la société ;
- les attestations fiscales et sociales du sous-traitant ;
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle du sous-traitant ;
- le relevé d'identité bancaire du sous-traitant.

La signature du formulaire DC4 par le titulaire et le sous-traitant sera exigée au moment de l'attribution de l'accord-cadre dans les conditions fixées à l'article 8 du présent document.

b) Groupement – co-traitance

Les candidats peuvent se présenter sous forme de groupement dans les conditions prévues aux articles R2142-19 à R2142-27 du code de la commande publique.

Néanmoins, il est interdit aux candidats de présenter pour un même lot de l'accord-cadre plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

Les documents de candidature sont produits par le mandataire et par chacun des autres membres du groupement.

En cas de candidature sous forme de groupement, la solidarité est exigée :

- soit du groupement ;
- soit du mandataire, et ce à l'égard de chacun des membres du groupement.

Les éventuelles habilitations nécessaires au mandataire pour représenter les autres membres du groupement seront fournies au moment de l'attribution de l'accord-cadre.

c) Candidat établi à l'étranger

Le candidat établi à l'étranger produit les certificats ou les documents justificatifs demandés aux articles 6 et 7 du présent document conformément aux prescriptions de l'article R2143-7 du code de la commande publique.

RC 2024SGAMI57013	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)	Page 11/17
-------------------	---	------------

6.7. Copie de sauvegarde

Chaque candidat a la possibilité de faire parvenir une copie de sauvegarde, sur support papier, sur support physique électronique (clé USB) ou par voie dématérialisée, dans les délais impartis pour la remise des offres.

Attention, le dépôt seul d'une copie de sauvegarde ne peut être assimilé au dépôt d'une offre.

La copie de sauvegarde peut être adressée :

- Par envoi postal en recommandé avec accusé de réception ;
- Par porteur ou en mains propres, déposées contre récépissé à l'adresse ci-après aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 ;
- Par voie dématérialisée.

Le candidat devra tenir compte des délais postaux, le représentant du pouvoir adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier. La copie de sauvegarde qui serait reçue ou déposée après les date et heure limites de dépôt des offres ne sera pas exploitée et sera détruite.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique (la trace de cette malveillance est conservée) ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée.

La copie de sauvegarde qui n'aura pas été ouverte à l'issue de la procédure sera détruite.

a) Copie de sauvegarde adressé par envoi postal ou par porteur

Le pli extérieur devra être scellé, et porter les informations suivantes :

PRÉFECTURE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Est
Direction de l'Administration Générale et des Finances
Bureau de la Commande Publique
Espace Riberpray – Rue Belle Isle
B.P. 51 064 – 57 036 METZ CEDEX 01

NE PAS OUVRIR – Consultation n°2024SGAMI57013
Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de
Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)

COPIE DE SAUVEGARDE

Société

RC 2024SGAMI57013	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)	Page 12/17
-------------------	---	------------

b) Copie de sauvegarde adressé par voie dématérialisée

Compte tenu du volume important des pièces jointes pour un envoi par courrier électronique, il est préconisé de procéder au dépôt de la copie de sauvegarde sur l'espace de téléchargement en ligne « France transfert » :

<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload>

Le candidat renseignera l'adresse ci-dessous pour transmettre sa copie de sauvegarde :

sgami-est-marches-publics@interieur.gouv.fr

L'objet devra préciser : COPIE DE SAUVEGARDE – Consultation 2024SGAMI57013 – Nom de la société

Les messages transmis qui ne respecteraient pas ces modalités ne seront pas pris en compte.

7. JUGEMENT DES OFFRES

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

7.1. Conditions d'attribution

Après contrôle des candidatures, le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse des offres présentées et choisira l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction de la méthode d'analyse suivante :

Critères	Note
Prix (sur la base du montant total TTC d'un scénario de commande reprenant les prix renseignés dans le BPU)	___ / 40
Valeur technique de l'offre (sur la base du mémoire technique) : ➤ Sous-critère n°1 : Moyens humains, techniques et matériels mobilisés pour l'exécution des travaux (15 points) • Liste des moyens humains, techniques et matériels mobilisés pour l'exécution des prestations de travaux ; • CV (expériences, références et qualification) des intervenants dédiés sur l'opération de travaux ; • Description des moyens humains et technique mis en œuvre pour l'établissement des devis et le suivi administratif ; • Description des moyens matériels mis à disposition.	___ / 50

➤ Sous-critère n°2 : Méthodologie d'intervention (20 points) • Organisation, méthodologie dédiée au marché, et mise en œuvre des prestations décrites au CCTP ; • Présentation des délais d'intervention selon les différentes interventions précisant l'enchaînement des tâches ; • Organisation de chantier en site occupé, évacuation des déchets, nettoyage du chantier et de ses abords. ➤ Sous-critère n°3 : Description des matériaux et équipement techniques (15 points) • Fiches techniques des équipements proposés.	
Valeur environnementale de l'offre (sur la base du mémoire environnemental) • Limitation et optimisation des emballages lors des livraisons des matériaux • Maintien de la propreté du chantier • Justifier sa contribution au traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	___ / 10

À l'issue de l'étude, chaque candidat se verra attribuer une note sur 100 ; 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure note.

La meilleure note obtenue permettra de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre et de communiquer les décompositions ou sous-détails des prix ayant servi à l'élaboration de l'offre.

7.2. Négociation

En application de l'article L2124-2 du code de la commande publique, l'appel d'offres, ouvert ou restreint, est la procédure par laquelle l'acheteur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, sans négociation, sur la base de critères objectifs préalablement portés à la connaissance des candidats.

En application de l'article R2165-5 du code de la commande publique, l'acheteur ne peut négocier avec les soumissionnaires. Il lui est seulement possible de leur demander de préciser la teneur de leur offre.

7.3. Choix de l'attributaire

Les offres sont classées par ordre décroissant.

L'offre la mieux classée est retenue en tenant compte des critères énumérés ci-dessus (article 7.1 du présent document).

À la demande du pouvoir adjudicateur, le candidat retenu devra retourner dans un délai de dix (10) jours l'acte d'engagement « ATTRI1 » complété, daté et signé par la personne ayant la capacité à engager la société (**ce document sera transmis uniquement au candidat retenu par voie électronique**).

Le candidat devra également fournir dans les mêmes délais les documents justificatifs et moyens de preuve suivants :

- le cas échéant, la copie du pouvoir de la personne ayant la capacité à engager la société ;
 - en cas d'emploi de travailleurs détachés, copie de la déclaration de détachement à l'inspection du travail ;
 - en cas d'emploi de travailleurs étrangers, liste des travailleurs étrangers soumis à autorisation de travail ;
 - le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur les sociétés et à la taxe sur la valeur ajoutée délivré par l'administration fiscale (attestation de régularité fiscale) ;
 - les certificats attestant le paiement des cotisations sociales (attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF, attestation de cotisation retraite PRO BTP, etc.) ;
 - le certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries (URSSAF, CNETP, etc.) ;
- Le candidat n'est pas tenu de fournir ces documents justificatifs et moyens de preuve si le pouvoir adjudicateur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, accessibles gratuitement.

Néanmoins, l'utilisation de ce procédé suppose que le candidat fournisse l'ensemble des informations nécessaires à la consultation de ces outils numériques.

Le candidat devra donc indiquer clairement au pouvoir adjudicateur les modalités précises de consultation de ceux-ci (adresse électronique et codes permettant d'y accéder).

Si le candidat retenu ne peut produire ces documents dans les temps, son offre est rejetée.

Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le représentant du pouvoir adjudicateur qui présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Pour des questions pratiques, il est recommandé aux candidats de fournir le maximum de ces pièces justificatives dans leur dossier de candidature.

8. SIGNATURE DU CONTRAT

La signature électronique est fortement conseillée.

En effet, depuis le mois d'octobre 2018, les communications et les échanges d'informations de la procédure de passation doivent être dématérialisés.

La signature électronique des deux parties permettra de maintenir le caractère dématérialisé et original du contrat. Elle évite la rupture de la chaîne de dématérialisation que constituerait une signature manuscrite.

RC 2024SGAMI57013	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)	Page 15/17
-------------------	---	------------

Toutefois, dans le cas où l'attributaire est dans l'impossibilité technique de signer électroniquement, il a toujours la possibilité de signer de manière manuscrite les documents du contrat.

Une signature manuscrite apposée dans un document imprimé, puis scanné, ne donne pas la qualité d'original à ce document, mais d'une simple copie.

Les candidats sont invités à consulter la rubrique « Signer électroniquement les marchés publics » (pages 27 et suivantes) du guide sur la dématérialisation des marchés publics disponible sur le site du ministère de l'économie et des finances (lien actif sur la page de garde du présent document).

8.1. Les outils indispensables à la signature électronique

Pour pouvoir signer électroniquement un document, il faut disposer :

- d'un certificat de signature électronique (clé ou carte à puce), acheté auprès d'un prestataire qualifié et valable généralement de 1 à 3 ans conformément au référentiel général de sécurité et le règlement n° 910/2014 dit « eIDAS » ;
- d'un outil de signature permettant d'apposer la signature avec le certificat sur le fichier souhaité. (outil spécifique, parapheur électronique ou outil de signature mis à disposition sur la plateforme des achats de l'État).

8.2. Modalités d'utilisation du certificat électronique de signature

L'obtention d'un certificat électronique de signature peut prendre un certain temps. Il est donc nécessaire d'anticiper cet achat.

Le certificat électronique doit être installé sur un poste informatique. Les prestataires délivrant le certificat doivent indiquer ce qui est nécessaire à sa mise en œuvre et fournir la documentation correspondante.

La signature électronique n'est pas nécessairement visible (empreinte apparente) dans le document ou sur le document, cela dépend notamment du format de signature (XAdES, CAdES et PAdES) et du format du document signé (xml, tableur, Pdf...).

Par exemple, avec le format XAdES, les informations sur la signature (identité, date...) sont dans le fichier .xml qui est généré.

Avec le format PAdES, la signature peut être identifiable dans le fichier sous forme d'empreinte visible.

Cela signifie que dans certains cas, la signature est intégrée au document et qu'un seul fichier existe pour le document et la signature, alors que dans d'autres cas, il y a un fichier pour la signature et un fichier pour le document. Les deux fichiers sont alors transmis simultanément.

Dans tous les cas, l'identité du signataire est affichée lors de la création de la signature, puis demeure avec ou dans le fichier.

8.3. Signature manuscrite du contrat

En cas d'impossibilité technique de signer électroniquement le document transmis, celui-ci devra être imprimé pour recevoir la signature manuscrite d'une personne habilitée à représenter la société (une délégation de pouvoir sera fournie).

Ce document sera alors transmis par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

RC 2024SGAMI57013	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)	Page 16/17
-------------------	---	------------

- Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) Est
Direction de l'administration générale et des finances
Bureau de la commande publique
Espace Riberpray – Rue Belle Isle
BP 51064
57036 METZ CEDEX 01

9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date limite de remise des offres leurs questions et demandes de renseignements complémentaires **exclusivement via la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE)** : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier de consultation, au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

Aucune demande de précision par téléphone ne sera prise en compte.

10. RECOURS

Tout litige pouvant intervenir à l'occasion de la procédure de passation et d'exécution du présent accord-cadre sera de la compétence exclusive du :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
BP 51038 – 67070 STRASBOURG CEDEX
Téléphone : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

RC 2024SGAMI57013	Fourniture, installation et mise en service de systèmes de sûreté pour la Zone de Défense et de Sécurité Est (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté)	Page 17/17
-------------------	---	------------